Formation et Tests CACES® PEMP R486

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Utilisateurs de Plates-formes élévatrices mobiles de personnels (PEMP). Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (services de prévention et de santé au travail).

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs professionnels

Conformément à l'entrée en vigueur de la R486A, la détention d'un CACES® R486A atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie de PEMP concernée.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours
2. Assurer la maintenance 1ER niveau
3. Appliquer les règles générales de sécurité
4. Maitriser les savoir-faire pratiques
5. Appliquer les règles de sécurité propres et particulières a l'utilisation des PEMP

Contenu de formation

CONNAISSANCES GENERALES
Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur : conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel, …
Rôle et responsabilités du responsable de chantier
Dispositif CACES® : rôle de l'Assurance Maladie, recommandation R.486A, …
Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait…)
Rôle et responsabilités de l'accompagnateur
Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés

TECHNOLOGIE DES PEMP - STABILITE
Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification
Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage…)
Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation
Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge/de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes…) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs
Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants
Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages)
Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement…)
Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®
Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes

- PEMP des types 1, 2 et 3 / PEMP des groupes A et B
- PEMP thermiques, électriques… - PEMP pour utilisation intérieure / extérieure…

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® PEMP R486

Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes
Définition et limites des catégories de CACES® R.486A pour les PEMP concernées

Notions élémentaires de physique
Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité
Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement…)

Stabilité des PEMP
Conditions d'équilibre des PEMP
Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements
Règles de stabilisation des PEMP
Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée)
Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme

Risques liés à l'utilisation des PEMP
Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- Renversement de la PEMP : défaut d'horizontalité du châssis : défaillance des appuis, effet du vent, effort latéral excessif en nacelle, heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol…
- Chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué en nacelle : Inclinaison excessive de la plate-forme, heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur, heurt du châssis avec un obstacle au sol, freinage brutal…
- Heurts de personnes au sol
- Ecrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué
- Collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage…)
- Chute d'objet depuis la nacelle
- Risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière…)
- Risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique…, modalités de leur manipulation
- Risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge…)
- Risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique…)
- Risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs…)
- Risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée…)
- Risques liés au bruit
- Risques liés au gabarit de la PEMP
- Risque d'incendie / explosion
- Risques liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement…).

Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la nacelle (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, Co activité, encombrement de la plate-forme…)

Exploitation des PEMP
Focus sur les conditions d'utilisation du harnais en sécurité contre les chutes de hauteur et entraînement au port de l'équipement
Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue…)
Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP
Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur

Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur avec mise en œuvre du harnais contre les chutes de hauteur si la notice d'instructions de la PEMP l'impose
Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer :

- Définition des charges (masse des opérateurs et des outillages embarqués)
- Hauteur maximale d'intervention
- Déport horizontal maximum

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® PEMP R486

- Nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol
- Passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur)
- Contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes…)
- Circulation d'engins, de véhicules, de piétons…,
- Nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie…)
- Co activité…

Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes…)
Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation
Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques
Balisage de la zone d'évolution
Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP
Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques…)
Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours
Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments)
Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique…).

FIN DE POSTE – OPERATIONS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN - MAINTENANCE
Les différents types de contrôle à effectuer par le conducteur
La gestion des anomalies et dysfonctionnements – Rendre compte

TESTS pour obtention du caces®
Selon unités de temps définies dans la R.486A :
- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum
- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain - 7UT maximum par candidat et par jour conformément à l'annexe 3 A3/3 de la R.486A

1 UT = 1 heure +/- 10 minutes
L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® en vigueur.

Méthodes et outils pédagogiques

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.
- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Exercices pratiques en situation de travail,
- Matériel pédagogique : Les engins et terrain d'exercices conformes à la R.486A
- Document remis aux stagiaires : Livret de 64 pages pour la Conduite en sécurité des PEMP- R.486A

Editeur : Ediser Réf 29157

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® PEMP R486

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation. Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.486A

Sanction formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les PEMP conforme à la recommandation R.486A.
En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.
Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®.
Attestation de formation.
Information importante : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) : Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.
Sur simple demande et indépendamment du CACES®, la formation et le QCM-IPR peuvent vous être proposés par l'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) pour les profils opérateurs, encadrants ou concepteurs.

Dates et lieux

2026
Mont de Marsan : 7 au 9 décembre
Saint Paul lès Dax : 2 au 4 novembre / 1er au 3 décembre

2027
Mont de Marsan : 26 au 28 janvier / 1er au 3 mars / 26 au 28 avril / 25 au 27 mai / 22 au 24 juin / 26 au 29 juillet / 28 septembre au 1er octobre / 18 au 20 octobre / 8 au 10 novembre / 1er au 3 décembre
Saint Paul lès Dax : 18 au 21 janvier / 10 au 12 février / 15 au 17 mars / 5 au 7 avril / 18 au 21 mai / 15 au 18 juin / 5 au 8 juillet / 7 au 10 septembre / 11 au 13 octobre / 2 au 4 novembre / 13 au 15 décembre

Durée		Effectif	Tarifs	
21.00 Heures	3 Jours	De 1 à 10 Personnes	**Inter (Par personne) :**	**625.00 € HT**

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® PEMP R486

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation
Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INRS Date de décision : 18-12-2024 - Date d'échéance de l'enregistrement : 18-12-2029 Formation éligible au CPF. N° de fiches pour le CPF : RS7000 pour la catégorie A, RS7001 pour la catégorie B.

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -